

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE IMMOBILIERE BETELGEUSE C.I.B.

(Eurolist)

Par courrier du 3 novembre 2006, reçu le jour même, Orion European Real Estate Fund II CV (1) a déclaré, avoir franchi indirectement, en hausse, le 30 octobre 2006, par l'intermédiaire des sociétés Orion Twelfth Immobilien GmbH (2) et Orion Immobilienen Christine Sarl (3) qu'il contrôle, les seuils de 90% et de 95% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE IMMOBILIERE BETELGEUSE-C.I.B. (ci-après C.I.B.) et détenir, à titre indirect, 2 136 396 actions C.I.B. représentant autant de droits de vote, soit 97,66% du capital et 97,62% des droits de vote de cette société (4) répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Orion Twelfth Immobilien GmbH	1 440 396	65,84	1 440 396	65,82
Orion Immobilienen Christine Sarl	696 000	31,81	696 000	31,80
Total	2 136 396	97,66	2 136 396	97,62

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation de capital de la société C.I.B. consécutive à l'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions C.I.B. que détenaient les sociétés Orion Twelfth Immobilien GmbH et Orion Immobilienen Christine Sarl.

- (1) Fonds dont la gestion est assurée par la société Orion Capital Managers, LP.
- (2) Le siège de la société de droit allemand Orion Twelfth Immobilien GmbH est situé à l'adresse suivante : Maximilianplatz 12b, 8033 Munich, Allemagne.
- (3) Le siège de la société de droit luxembourgeois Orion Immobilienen Christine Sarl est situé à l'adresse suivante : 6, avenue Pasteur, L - 2310, Luxembourg.
- (4) Sur la base d'un capital composé de 2 187 686 actions représentant 2 188 419 droits de vote.